

Par M. Metcalfe :—

1380. On semble être sous l'impression que les entrepreneurs ont été bien maltraités. Prendriez-vous comme maltraité un entrepreneur qui recevrait \$167,000 à compte de \$206,000, et cela quand il n'y a qu'un peu plus de la moitié des travaux de faits?—Sous de pareilles circonstances, je serais porté à dire non.

1381. Je vois que la soumission suivant celle de M. Gough n'est que de \$5,000 de plus que la sienne. Pensez-vous que l'on ait été juste envers ce soumissionnaire en faisant d'aussi grandes réductions en faveur des entrepreneurs actuels, si ces derniers savaient qu'elles pouvaient se faire?—Si ce soumissionnaire avait obtenu le contrat il aurait fait de même que les autres.

Par M. Mitchell :

1382. Le prix du contrat étant de \$206,000, et les entrepreneurs n'ayant retiré que \$162,000, lorsqu'il ne fallait que de \$15,000 à \$20,000 pour terminer les travaux, trouvez-vous qu'en leur enlevant le contrat les entrepreneurs ont été libéralement traités?—Je le pense.

Par M. Metcalfe :

1383. \$15,000 suffiraient-elles pour terminer les travaux?—Je ne saurais dire. Je n'en ai aucune idée exacte.

M. Gough est ensuite appelé et interrogé de nouveau,—

Par l'Hon. M. Mitchell :—

1384. Quand avez-vous soumissionné pour cette entreprise?—Dans le printemps de 1870.

1385. Vous souvenez-vous quand le contrat a été passé?—J'ai reçu avis en mai que ma soumission était acceptée. Le contrat est daté du mois de mai et fut signé en juillet.

1386. Qui s'est associé à vous dans l'entreprise?—M. King, de St. Jean, comme associé de nom et d'intérêt, et MM. C. J. Burpee et J. W. Masters, comme cautions.

1387. Ces cautions avaient-elles part égale avec vous?—Oui.

1388. Quel est ce M. S. J. King?—Il n'y a pas encore longtemps il était constructeur de navire à St. Jean, N.-B., et faisait, comme tel, de grandes affaires.

1389. Est-il le frère du procureur-général actuel du Nouveau-Brunswick?—Oui.

1390. C'est un homme éminemment capable et de grande énergie?—Oui.

1391. Quel est ce M. Burpee?—C'est un des frères du ministre actuel des douanes, et on le dit riche de \$100,000 à \$150,000.

1390. M. Masters jouissait-il d'un grand crédit?—D'un bon crédit et d'une bonne réputation parmi les gens d'affaire.

1393. Les deux associés et les deux cautions avaient un égal intérêt dans l'entreprise!—Oui.

1394. Votre soumission pour ces travaux était-elle la moins élevée.—On me l'a dit.

1395. Comment l'entreprise a-t-elle marché!—Depuis décembre 1872, j'ai conduit seul l'affaire. A cet époque, mes trois associés furent ruinés par la grande crise monétaire du Nouveau-Brunswick, durant laquelle succombèrent cinq ou six des premières maisons de commerce de St. Jean. Ils me proposèrent alors d'acheter leur intérêt, vu l'impossibilité où ils se trouvaient de pouvoir remplir leur part de responsabilité à l'égard des travaux. J'acceptai leur proposition et leur ai payé \$6,000.

1396. Vous leur avez donné cette somme pour leur part d'intérêt dans l'entreprise?—Oui.

1397. Et depuis ce temps vous avez dirigé l'affaire seul?—Oui.

1398. Voulez-vous me dire depuis combien de temps vous habitez dans le voisinage de cette section particulière du pays!—Depuis l'âge de 13 ans.

1399. Quel est maintenant votre âge?—Trente-quatre ans.

1400. Avez-vous fait de grandes opérations comme fabricant de bois dans cette région?—Oui, pendant les sept années qui ont précédé cette entreprise.

1401. Connaissiez-vous la topographie de la localité avant d'avoir fait cette entreprise?—Je crois que je la connaissais mieux qu'aucun des autres soumissionnaires, et c'est parce que je la connaissais aussi bien que j'ai particulièrement travaillé à obtenir cette section.